

base de 250 à 500 millions de francs. Ce qu'on oublie par ailleurs avec ces chiffres, c'est le point de vue économique.

L'étude confiée par la FSP au Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) « Utilité économique du modèle de disposition » prouve que les investissements dans la santé psychique en valent la peine. C'est ainsi que le changement de modèle transformerait les coûts supplémentaires de 245 millions de francs repris dans l'étude en une rentabilité des investissements de 1.6 à 3 francs par franc investi. Les études internationales le prouvent également, par exemple l'étude « Intensifier le traitement de la dépression et de l'anxiété : une analyse globale de la rentabilité des investissements », publiée dans *The Lancet* du 12 avril 2016, laquelle calcule : chaque dollar américain investi dans la santé psychique génère un retour sur investissement compris entre 3.3 et 5.7 dollars américains. Les auteurs regrettent que bien trop peu d'argent soit investi dans la santé psychique, non seulement dans les pays faiblement développés, mais tout particulièrement aussi dans les pays fortement développés.

Hausse des effectifs

Kurt Roth, qui avait démissionné du bureau il y a huit ans pour raisons professionnelles, en fait à nouveau partie. Il devra être confirmé lors de la prochaine assemblée des membres et a été nommé par le bureau en vertu du droit de cooptation. Nous nous réjouissons d'avoir Kurt à nouveau parmi nous, et sommes heureux de ce renfort au sein du bureau afin de pouvoir assumer les tâches qui nous incombent.

Par ailleurs, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à Clemens Breitschaft, qui a été nommé par le bureau au sein de la commission de déontologie et viendra renforcer cette dernière. Clemens est un psychothérapeute reconnu par l'association et membre de l'ASP. La commission compte désormais deux membres venus de la Suisse alémanique et à chaque fois un membre issu de la Romandie et du Tessin. L'élection d'un Suisse alémanique supplémentaire s'est imposée parce que la plupart des cas à traiter proviennent de la Suisse alémanique et sont parfois très complexes.

Gabriela Rüttimann est présidente de l'ASP.

Informations communiquées par le Secrétariat

Marianne Roth | Ursula Enggist | Claudia Menolfi

EXCLUSIVEMENT POUR LES MEMBRES DE L'ASP

Assemblée des membres

L'assemblée ordinaire des membres du 26 mars 2020 a été reportée au 4 juin 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le procès-verbal en allemand, en français et en italien a été envoyé par e-mail ou par courrier à nos membres. Il peut être consulté dans l'espace réservé aux membres de notre site Web. La prochaine assemblée des membres se tiendra au soir du lundi 8 mars 2021, de 18 à 20 heures à Zurich.

Portail de recherche « Trouver un ou une psychothérapeute »

Le nouveau portail de recherche, très clair, permet à nos membres de s'inscrire eux-mêmes avec leurs coordonnées et leurs offres de prestations en échange d'une participation aux frais. Les visiteuses et visiteurs du portail peuvent ainsi trouver en quelques clics de l'aide pour leur problème psychique.

Contrat AI

Les psychothérapies pour enfants et mineurs, les difficultés à la naissance et pour l'insertion professionnelle peuvent, sous certaines conditions, être remboursées via l'Assurance Invalidité (AI). Sur demande, les membres de l'ASP titulaires d'une autorisation de pratique fédérale suisse ont la possibilité d'adhérer au contrat entre l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et l'ASP. L'information est fournie par notre site Web ou par le bureau de l'ASP, qui reçoit également les demandes.

Formulaires pour le remboursement

Les membres peuvent commander le formulaire pratique qu'on peut remplir en ligne ou sur support papier en format PDF auprès du secrétariat, ou le télécharger dans l'espace protégé réservé aux membres du site Web, afin de facturer à leurs patients leurs honoraires.

Services et tarifs

La fiche d'information avec les directives de l'ASP sur les services et les tarifs est disponible dans la section « Fiches d'information » de notre site Web.

Liste des caisses maladie

Savez-vous quelle caisse maladie rembourse quel montant pour la psychothérapie ? Demandez la liste des caisses d'assurance maladie au secrétariat ou renseignez-vous sur notre site Web sous « Téléchargements ».

Adresse électronique HIN cryptée

Sécurisez votre adresse e-mail personnelle cryptée HIN à des conditions spéciales pour les membres de l'ASP. Ceci assure un transfert sécurisé de vos données électroniques sensibles.

Offres d'emploi et locaux médicaux

Visitez la rubrique « Actualités » sur notre site web. En plus des informations actuelles et des nouvelles de l'association, vous trouverez également des annonces pour des postes vacants et des locaux médicaux. Vous avez votre propre offre ou vous souhaitez plus d'informations ? Veuillez contacter le secrétariat pour obtenir de plus amples renseignements sur l'emplacement sur notre site Web.

Entrée de nos membres dans PsyReg

Tous nos membres à part entière sont inscrits au PsyReg à titre de psychothérapeutes (h/f) reconnu(e)s au niveau fédéral. Les membres nouvellement admis sont automatiquement signalés à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour leur inscription au registre. Si vous souhaitez modifier votre entrée, vous devez le solliciter directement au OFSP. Les directions cantonales de la santé sont responsables de la validité de l'autorisation d'exercer cantonales dans le PsyReg.

Devoir de formation continue des membres

Les psychothérapeutes (h/f) sont légalement tenus de suivre des cours de formation continue sur une base continue. Cela sert à la formation scientifique postgrade, à l'étude de la théorie ainsi qu'à l'extension et à l'approfondissement des compétences pratiques. Vous trouverez de plus amples informations et notre vaste programme de formation continue sur notre site Web sous la rubrique « Formation postgrade & Formation continue ».

Informations relatives à la psychothérapie

Dans la section réservée aux membres de notre site Web, vous trouverez les publications qui sont contraignantes (de lecture obligatoire) en tant que membre de l'ASP. En plus des règlements, des fiches d'information font référence à diverses questions sur des domaines spécifiques de la profession de psychothérapeute. Utilisez notre secrétariat comme centre d'information.

ASSURANCES

Forfait tout compris

Grâce au contrat de groupe avec notre agence d'assurance Swiss Quality Broker AG, nous sommes en mesure d'offrir à nos membres un forfait exclusif de services d'assurance à bas prix comprenant les offres suivantes

- Assurance maladie
- Assurance de responsabilité civile professionnelle
- Assurance de protection juridique
- Assurance des choses de l'entreprise
- Assurance-maladie et accidents
- Assurance perte de gain

Les membres de l'ASP peuvent également bénéficier de primes avantageuses pour leur assurance voiture/moto, assurance ménage, assurance responsabilité civile privée et l'assurance